

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	20
Votants par procuration	3
Absents	15
Total des votes	18

7. Finances locales
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize juin deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme SIMON, M. TIMON

Secrétaire de séance : M. DUCLOS

Absent(s) excusé(s) : M. AUBE, M. BOISSY, M. DEPLANQUES, Mme GAUTIER, M. GUENNI, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme RUBETTI, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. AUBE à Mme MONLON, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, M. MESNIER à M. TIMON, Mme RETUREAU à Mme DUTILLOY, Mme RUBETTI à M. DUCLOS

del_0052_2023_Attribution de subventions aux associations 2023

Elu rapporteur : A. Darmois

La Ville de Pont-Audemer soutient activement la vie associative locale.

Toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIRENE peut demander une subvention pour réaliser une action ou un projet d'investissement, contribuer au développement d'activités ou contribuer au financement global de son activité.

Les subventions regroupent les aides en numéraire dans un but d'intérêt général. Elles peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande. Si la subvention dépasse 23 000 €, l'association bénéficiaire et l'organisme qui la subventionne doivent conclure une convention.

Par délibération en date du 17 février 2021, le Conseil Municipal a constitué une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations. Cette commission est chargée de contrôler le bon usage des deniers publics et garantir l'équité dans l'attribution des subventions aux associations.

Quatre-vingt-une demandes ont été réceptionnées en mairie depuis le début de l'exercice 2023.

La commission s'est réunie le 08 juin 2023 afin d'examiner les demandes des associations.

La liste ci-dessous retrace le montant des aides en numéraire proposées par la commission :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION 2022	DEMANDES 2023	ATTRIBUTION 2023
ADIL	500,00 €	630,00 €	500,00 €
Aldemarri Ponte France		N/C	150,00 €
Amicale du Maquis Surcouf	350,00 €	300,00 €	300,00 €
ANDA	300,00 €	500,00 €	400,00 €
Association Club Mouche No Kill	340,00 €	170,00 €	170,00 €
Association Cyclotourisme de Pont-Audemer (Participation Base VTT)		N/C	200,00 €
Association du personnel	26 981,69 €	28 330,77 €	28 331,00 €
Association Jardins ouvriers du Doult-Vitran		100,00 €	100,00 €
AVEDE ACJE	5 500,00 €	9 500,00 €	5 500,00 €
CANTA VOCE		N/C	500,00 €
CAPA Voile (Promenades sur la Risle)		N/C	8 000,00 €
Clubs Loisirs Sports Retraités	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Comité d'Entente des Anciens Combattants	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Conseil Départemental Accès au Droit	1 200,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €
Croix Rouge	1 500,00 €	N/C	1 500,00 €
Découvertes	1 500,00 €	1 508,00 €	1 500,00 €
Ecole Jeunes Sapeurs-Pompiers	1 410,00 €	N/C	1 410,00 €
Ecume des Arts	2 000,00 €	300,00 €	300,00 €
Ecume des Arts (festival des Mascarets)		1 000,00 €	1 000,00 €
Entraid'Addict	600,00 €	800,00 €	700,00 €
EPICEA	7 000,00 €	N/C	7 000,00 €

ERAMUS + (Lycée J. Prévert)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Jardins de la Cartonnerie	100,00 €	N/C	100,00 €
JP Harmonie	7 000,00 €	7 600,00 €	7 000,00 €
Les Risles Pattes	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Ligue des Droits de l'Homme	500,00 €	N/C	300,00 €
Office Municipal des Sports	135 000 ,00 €	137 000,00 €	137 000,00 €
POM-BAO	850,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
P.A. Athlétic Club	2 000,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Pont-Audemer Accueil	400,00 €	N/C	400,00 €
Prévention Routière	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Rugby Club de Pont-Audemer		1 376,00 €	1 376,00 €
Société photographique Risloise	300,00 €	N/C	300,00 €
Sport Ensemble et pour Tous	1 200,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Sportif Haut niveau		N/C	1 000,00 €
U.C.V.N.		N/C	5 000,00 €
TOTAL	198 901,69 €		216 717,00 €

Pour information, les avantages en nature (prêts de salles, matériel, etc.) dont bénéficient les associations sont évalués de manière globale pour l'ensemble à 364 151 €. Ce calcul comprend le coût de fonctionnement des sites et le nombre de jours de mise à disposition aux associations, ainsi que le temps de mobilisation d'un agent municipal (*cf.* annexe)

La grande majorité des avantages en nature sont consacrées aux associations sportives qui utilisent les équipements sportifs tels que le Parc des Sports Alexis Vastine, le Stade Léon Harou, les clubs house et les terrains de tennis.

A noter que les associations suivantes ont perçues selon la délibération 108-2022 du 14 décembre 2022 un premier acompte à déduire du versement du solde :

- L'Association du personnel pour 7 600 euros.
- L'Office Municipal des Sports pour 32 000 euros.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU les articles L1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier,

VU la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9-1 et 10

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2021 portant constitution d'une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations,

VU la délibération du Conseil Municipal du 03 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023,

VU la commission associations du 08 juin 2023,

Considérant le souhait de la ville de Pont-Audemer de soutenir et dynamiser le tissu associatif local,

Considérant l'attractivité et le dynamisme dont bénéficie la ville au travers de ces actions

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

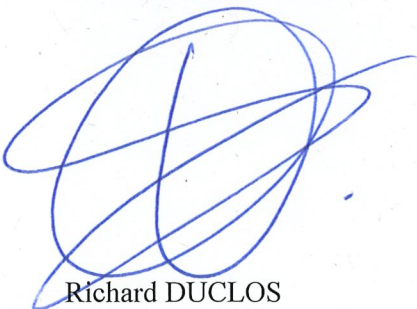
Mme MONLON qui avait pouvoir pour M. AUBE, Mme DUTILLOY qui avait pouvoir pour Mme RETUREAU

M. BURET, Mme LOUVEL et M. ANFRAY, ne prenant pas part au vote du fait de leur appartenance à des associations

Décide,

- **D'ATTRIBUER** les subventions décrites dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2023 ;
- **D'AUTORISER** Le Maire ou son Représentant à signer des conventions avec les associations dont l'aide en numéraire est supérieure à 23 000 € ;
- **DE PREVOIR** les crédits au budget 2023, nature 6574 – subventions aux associations

Le Secrétaire de Séance



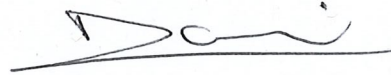
Richard DUCLOS

Fait à PONT-AUDEMER, le 19 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

